

# ATLANTASANAD

Entreprise privée régie par la loi n° 17-99 portant code des assurances  
Société anonyme au capital de 602.835.950,00 dirhams  
Siège social : 181, boulevard d'Anfa, Casablanca

**R. C. Casa. 16.747 – I.F. 01085137 – I.C.E. 001529660000034**

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **TENUE A CASABLANCA, LE 25 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,  
Et le vingt-cinq mai,

Les actionnaires de la **Compagnie ATLANTASANAD**, Entreprise privée régie par la Loi n° 17-99 portant Code des Assurances, société anonyme au capital de 602.835.950,00 dirhams, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social de la société, sis à Casablanca, 181, boulevard d'Anfa, sur convocation régulière du Conseil d'Administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée en séance, par tous les actionnaires présents, tant en leur nom personnel que comme mandataires des actionnaires absents.

L'Assemblée procède à la désignation de son bureau :

### **Est nommé Président :**

- Monsieur Mohamed Hassan BENSALAH.

### **Sont appelés comme Scrutateurs :**

- HOLMARCOM, représentée par M. Karim CHIOUAR ;
- CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER, représentée par Mme. Mouna HAMMOUD.

Les deux actionnaires présents et acceptants qui possèdent, soit par eux-mêmes soit comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

### **Est désignée comme Secrétaire :**

- Mademoiselle Latifa BOUMEDIANE.

### **Les Commissaires aux comptes sont représentés comme suit :**

- ERNST & YOUNG, représenté par Monsieur Tahar EL IDRISSE ;
- Deloitte Maroc, représenté par Monsieur Jacques OHANA.

Le Président constate, d'après la feuille de présence dûment certifiée par les membres du bureau que **28** Actionnaires, représentant ensemble **52.945.608** actions sur les 60.283.595 actions qui composent le capital social, sont présents ou représentés.

L'Assemblée réunissant ainsi le quorum requis du capital social est déclarée régulièrement constituée pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes et les opérations réalisées durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes concernant le même exercice ;
3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;



4. Approbation des comptes et opérations de l'exercice ; Affectation du résultat ;
5. Approbation, s'il y a lieu, des conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 ;
6. Quitus aux administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
7. Renouvellement des mandats des Administrateurs Indépendants de la Société ;
8. Allocation de jetons de présence au Conseil d'Administration ;
9. Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

Le Président dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Les états de synthèse au 31 décembre 2022 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2022 ;
- Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 ;
- Le texte du projet des résolutions ;
- Les statuts de la société ;
- Les registres de la société.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par l'article 141 de la Loi 17-95, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire et au moins pendant les quinze jours qui précèdent la date de la réunion de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et valide les modalités de convocation de l'Assemblée Générale.

Le Président déclare la séance ouverte.

Sur demande du Président, Monsieur Hicham TABINE, Directeur Général Adjoint Finance et Administration, donne lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux comptes font lecture de leurs rapports, général et spécial, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Diverses observations ont été échangées et lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les explications du Conseil d'Administration et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve intégralement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils résultent du Bilan et du Compte de Produits et Charges arrêtés à cette date et qui présentent un bénéfice net comptable de **409.605.060,63 dirhams.**

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit **409.605.060,63** dirhams, comme suit :

Bénéfice net de l'exercice (DH)	:	409.605.060,63
Dotation à la Réserve Légale	:	Néant
<b>Le reste (DH)</b>	:	409.605.060,63
Report à nouveau antérieur	:	538.074.489,88
Bénéfice distribuable (DH)	:	<b>947.679.550,51</b>
Dividendes (DH)	:	<u>331.559.772,50</u>
<b>Solde (DH)</b>	:	<b>616.119.778,01</b>

**A affecter au crédit du compte report à nouveau.**

Soit un dividende de **5,50** dirhams par action que l'Assemblée Générale décide de mettre en paiement à compter du **21 juin 2023**.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0

**TROISIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant de l'article 56 de la Loi 17-95 sur la société anonyme, approuve chacune des opérations et conventions qui y sont mentionnées.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa gestion au Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Elle donne également décharge de leur mission aux Commissaires aux Comptes pour le même exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale constate que les mandats des administrateurs indépendants de la société, à savoir :

- Madame Hind LFAL épouse BOUTALEB
- Monsieur Adama NDIAYE

arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Elle décide, conformément aux dispositions de la loi et des statuts, de renouveler leurs mandats pour une durée de trois (3) années, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0

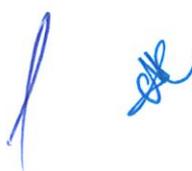
#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'allouer, au Conseil d'Administration, pour l'exercice en cours, des jetons de présence d'un montant brut de **2.200.000,00** de dirhams.

Il appartiendra au Conseil d'Administration de les répartir entre ses membres dans les proportions qu'il jugera convenables.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0



**SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la Loi.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés	Proportion du capital social représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés pour	Nombre total de votes valablement exprimés contre	Nombre total d'abstentions
52.945.608	87,83%	52.945.608	0	0

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

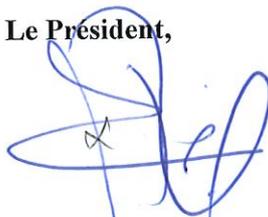
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**Les Scrutateurs,**



P/ HOLMARCOM  
M. Karim CHIOUAR

**Le Président,**



M. Mohamed Hassan BENSALAH

**Le Secrétaire,**



Mlle Latifa BOUMEDIANE

P/ CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER  
Mme. Mouna HAMMOUD

